



**HAL**  
open science

# La “ tradition imrâgen ” : ultime recours pour concilier conservation et développement au Parc national du Banc d’Arguin ?

Sébastien Boulay

► **To cite this version:**

Sébastien Boulay. La “ tradition imrâgen ” : ultime recours pour concilier conservation et développement au Parc national du Banc d’Arguin ?. Le littoral mauritanien à l’aube du XXIème siècle: peuplement, gouvernance de la nature, dynamiques sociales et culturelles, 2011. hal-01327593

**HAL Id: hal-01327593**

**<https://hal.science/hal-01327593>**

Submitted on 7 Jun 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**La « tradition imrâgen » : ultime recours  
pour concilier conservation et développement  
au Parc national du Banc d'Arguin ?**

*Sébastien BOULAY\**

Le Parc national du Banc d'Arguin (PNBA) apparaît comme un espace d'exception à plus d'un titre. Créé en 1976 pour protéger les colonies d'oiseaux migrateurs qui viennent y séjourner, classé patrimoine mondial de l'Unesco en 1989, le Parc est souvent présenté aujourd'hui comme un modèle de cogestion en Afrique de l'Ouest. Régi par une loi (loi 2000-024) réglementant l'accès à ses ressources patrimoniales, cet espace est administré par une institution publique autonome, longtemps reliée directement au sommet de l'État mauritanien et désormais rattachée à la Direction des aires protégées du ministère de l'Environnement. Dotée d'une aide extérieure (ONG internationales et coopérations bilatérales) largement supérieure à la moyenne du reste du pays, pour une population très faible<sup>1</sup>, l'institution du PNBA est en charge d'une double mission de conservation du patrimoine et de développement socio-économique des populations riveraines, qui l'oblige à conduire des politiques de développement particulières.

La renommée internationale du Parc s'est construite non seulement en référence à la richesse de son patrimoine biologique, mais aussi sur la singularité culturelle du groupe de pêcheurs imrâgen qu'il abrite, qui fut médiatisée dans les années 1970, précisément au moment de la création du Parc, par des films

---

\* UMR 196 CEPED – Université Paris Descartes-INED-IRD – [sebastien.boulay@parisdescartes.fr](mailto:sebastien.boulay@parisdescartes.fr)

<sup>1</sup> Lors d'une étude réalisée en 2009, le Parc comptait environ 2 000 habitants dont 1 207 personnes (241 ménages) vivant sur le littoral entre Mamghâr et Agadîr (CERTIF, 2009).

« naturalistes », des récits de voyage (Pelletier, 1986) et quelques travaux scientifiques (Maigret et Abdallahi, 1976 ; Anthonioz, 1967 et 1968 ; Pelletier, 1975 ; Trottignon, 1981). Ces témoignages et travaux contribuèrent à immortaliser cette singularité autour de la pêche du mullet jaune (*Mugil cephalus* Linné) – pratiquée collectivement par les Imrâgen avec l'assistance épisodique de dauphins – et à créer cette image d'un « peuple » d'authentiques pêcheurs à pied, vivant coupé du monde, en symbiose parfaite avec la nature. Cette image, dont avait vraisemblablement besoin le Parc pour exister, eut notamment pour effet d'occulter la population de pasteurs vivant dans la partie terrestre de l'aire protégée et surtout les relations intenses et complexes existant entre les pêcheurs imrâgen et les pasteurs, orientant, jusqu'aux années 2000, les politiques du Parc vers les premiers.

Cette image commence à se fissurer dans les années 1980 et 1990. Le développement de la pêche artisanale et côtière sur le littoral mauritanien, motivé notamment par la croissance extrêmement rapide des deux villes littorales que sont Nouakchott (590 532 habitants en 1988<sup>2</sup>) et Nouadhibou, n'épargne pas en effet les familles imrâgen : d'abord celles installées à l'extérieur du Parc (villages de Mheyjrât, Tiwilît, Lemsîd, Blawakh) qui passent à une pêche piroguière motorisée à partir de la fin des années 1970 (planche X – cliché 1) ; puis celles vivant dans le Parc, qui vont sensiblement augmenter leur flottille d'embarcations à voile latine au cours des années 1980 et 1990 et se doter, à la fin des années 1990, de véhicules 4x4 leur permettant d'acheminer leur production à l'extérieur du Parc. Ces évolutions<sup>3</sup> seront notamment permises par le développement dans le Parc de la pêche ciblée aux raies et requins, deux espèces pêchées uniquement pour la valeur commerciale de leurs ailerons, destinés au marché asiatique *via* des intermédiaires commerciaux sénégalais et guinéens.

Ces mutations techniques se traduisent par un accaparement des outils de production (embarcations, voitures, filets) par une minorité et par l'apparition d'inégalités socio-économiques importantes au sein des villages du Parc. Elles sont synonymes également d'un changement radical du rapport des Imrâgen à la ressource halieutique et de l'apparition de premiers signes de surexploitation. Si ces évolutions permettent à certains Imrâgen « enrichis » de s'émanciper socialement, elles reconfigurent les rapports sociaux au sein des établissements imrâgen et du milieu domestique : les femmes se trouvent rapidement, à partir du milieu des années 1990, marginalisées dans l'économie de la pêche et les relations de solidarité intra et inter-familiales se dégradent. Ces évolutions se signalent également par l'érosion, voire la disparition de techniques qui étaient au cœur de leur singularité culturelle, à savoir la pêche au filet d'épaule et la transformation *in situ* des captures.

---

<sup>2</sup> Source ONS Nouakchott, citée dans Cheikh, 2006.

<sup>3</sup> Sur ces mutations techniques et leurs implications sociales, économiques et culturelles, voir Boulay, 2008.

Face à ces enjeux, complexifiés par l'achèvement de la route Nouakchott-Nouadhibou en 2004<sup>4</sup>, le Parc et ses partenaires passent, au milieu des années 1990, d'une politique entièrement tournée vers la conservation de la nature à une politique affichant le souci de concilier écologie, conservation du patrimoine culturel imrâgen et amélioration des conditions de vie des populations. Dans le vague sillage de la Convention sur la diversité biologique de 1992, qui met l'accent sur la préservation des savoirs « traditionnels » autochtones et sur l'importance d'une redistribution des bénéfices de la conservation aux populations vivant dans ces espaces, ils vont désormais placer la « tradition » imrâgen au cœur de leurs interventions de développement, postulant<sup>5</sup> que celle-ci est « écologique », « équitable » et donc « durable » !

Nous souhaitons, dans ce texte, analyser la façon dont ces nouvelles politiques convoquent la notion de « tradition » à la fois comme verrou d'accès aux ressources du Parc et comme levier de développement, et interroger leur pertinence et leur efficacité. Notre réflexion s'inscrit à la fois dans la continuité de travaux récents sur les patrimoines naturels dans les pays « du Sud » (Cormier-Salem *et al.*, 2002 et 2005) et dans le sillage de la socio-anthropologie du développement, qui consiste notamment en une ethnographie des « dérives »<sup>6</sup> des projets (Olivier de Sardan, 2005). Elle s'appuie sur deux séries d'enquêtes conduites dans le Parc, entre 2006 et 2008<sup>7</sup>. Après une présentation succincte de deux interventions de développement misant sur la valorisation d'un patrimoine culturel imrâgen, nous tenterons d'en décrire les trajectoires pour essayer de dégager quelques enseignements sur les politiques de développement menées dans le Parc depuis le milieu des années 1990 et envisager quelques issues possibles.

## 1 DEUX INTERVENTIONS DE VALORISATION DES TRADITIONS IMRÂGEN

Deux « projets » importants, initiés par des partenaires du Parc, vont choisir la valorisation des traditions imrâgen comme voie de conciliation entre conservation du patrimoine et développement socio-économique : un premier projet porte sur la restauration de la flottille imrâgen d'embarcations à voile

---

<sup>4</sup> Voir le texte de Khadijetou Seneh et Benjamin Steck dans cet ouvrage.

<sup>5</sup> On retrouve ce postulat dans l'article 10 de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), qui a donné lieu à de nombreux débats dans les années 1990 (Roussel, 2003).

<sup>6</sup> J.-P. Olivier de Sardan part en effet du postulat selon lequel tout projet de développement subit une « dérive », c'est-à-dire un écart entre ce qui est prévu par le projet et ce qui se passe effectivement dans sa mise en œuvre (2005 : 140).

<sup>7</sup> Une première série d'enquêtes a pu être menée en 2006-2007 dans le cadre du programme BIODIVALLOC (Biodiversité et valorisation des productions localisées, ANR 2006-2009), piloté par l'UMR 208 PALOC (IRD-MNHN) et une seconde a été conduite en 2007-2008 dans le cadre du programme de coopération scientifique et technique PACOBA (MAE français-IMROP-PNBA).

latine et voit le jour au milieu des années 1990 ; un second, conduit dans les années 2000, vise une relance de la fabrication de produits traditionnels imrâgen issus de la pêche au mullet jaune. Ces deux projets nous semblent intéressants à présenter ici en raison de la différence de trajectoires qu'ils ont connue.

### 1.1 La restauration des embarcations à voile du Parc

Le projet de restauration des lanches est entrepris par la Fondation internationale du Banc d'Arguin au début des années 1990 (Renault, *s.d.*), à un moment où l'état physique de la flottille a atteint un niveau de dégradation avancé. Ces embarcations ont été acquises par les Imrâgen, plus précisément par les notables auxquels ils sont assujettis, auprès des pêcheurs canariens présents sur les côtes mauritaniennes, et à Nouadhibou en particulier, jusqu'aux années 1970 (Boulay, 2010a ; López Bargados et Martínez Milán, 2010).

Seules embarcations autorisées à pêcher dans les eaux du Parc, car non motorisées et considérées comme « écologiques », on pense qu'elles peuvent garantir le maintien d'une pêche respectueuse de l'environnement dans le Banc d'Arguin et que le contrôle de leur nombre sera un moyen de réguler l'accès aux ressources marines de l'aire protégée. La remise en état de la flotte de lanches vise aussi à fournir aux Imrâgen un outil de production opérationnel, pourvoyeur de revenus stables. Elle a enfin pour objectif d'entretenir, voire d'enrichir le patrimoine culturel du Parc national du Banc d'Arguin, admis sur la prestigieuse liste du patrimoine mondial de l'Unesco quelques années plus tôt (1989).

Mais ce projet répond avant tout à l'urgence de l'entretien des embarcations. Les savoir-faire nécessaires à la réparation des lanches font défaut depuis le départ de Nouadhibou des derniers charpentiers navals canariens. Seuls quelques artisans maures ont pu être formés par ces charpentiers. Ils s'installent à Iwîk et à Rgeyba à la fin des années 1980 et au début des années 1990, juste avant le démarrage du projet de restauration des lanches. Trois embarcations du village d'Iwîk sont d'abord restaurées par un charpentier de marine du Musée maritime de Douarnenez (France). En 1993, le projet est élargi à l'ensemble des villages du Parc. Un groupement coopératif de propriétaires de lanches est créé pour gérer le chantier naval de Rgeyba. En février 1995, sept bateaux ont déjà été remis à neuf (Renault, *s.d.* : 75-76).

Fin 1995 et début 1996, il est décidé de relancer la construction de lanches sur la base d'un plan de lanche canarienne. Un travail documentaire est alors effectué aux Canaries (Lanzarote) par un charpentier de marine de Douarnenez. À partir d'un demi-modèle de lanche trouvé dans un chantier naval d'Arrecife, probablement réalisé dans les années 1930, le charpentier français réalise des plans de forme et de charpente à l'échelle 1/10<sup>ème</sup> qui serviront ensuite à la réalisation du premier prototype de lanche du chantier. La première embarcation,

nommée Ichiglane, est terminée dès février 1997 et la deuxième, réalisée sur le même modèle, un an plus tard. Avant fin 2001, selon F. Renault, dix lanches sont fabriquées par les artisans de Rgeyba (*ibid.* : 79).

Le chantier de Rgeyba permet de former les artisans locaux aux techniques de construction et de réparation des lanches, avec un outillage plus performant que celui traditionnel (photo ci-dessous) ; sa gestion est confiée aux propriétaires de lanches imrâgen. Il produit en moyenne une lanche neuve par an. Certains charpentiers préfèrent continuer à travailler en indépendants, mais ont la possibilité d'utiliser ponctuellement l'outillage du chantier naval. Ce projet doit permettre, outre de restaurer la flottille (dont le nombre est aujourd'hui limité à 114), de réaliser un transfert de technologies, avec une démarche de sauvegarde d'une mémoire technique désormais commune aux Canariens et aux Imrâgen<sup>8</sup>.

Réparation d'une lanche par un artisan, Iwîk, 2008  
(© S. Boulay)



---

<sup>8</sup> Tandis que les lanches imrâgen sont des outils de production à part entière, les dernières embarcations de ce type visibles aux Iles Canaries sont des pièces de collection qui participent périodiquement à des régates.

Le démarrage d'une activité de fabrication de lanches « canariennes » au sein des villages imrâgen marque, de fait, une étape décisive dans l'appropriation de cet objet technique par les Imrâgen. Cette initiative, portée par des acteurs « extérieurs », s'inscrit dans une volonté de constitution d'un patrimoine naval imrâgen. « Condamnée » à rester la seule embarcation possible dans l'aire protégée<sup>9</sup>, la lanche devient, dans le contexte d'une reconnaissance internationale du Parc national du Banc d'Arguin, le nouvel emblème d'une « culture imrâgen ». Elle est au cœur des stratégies de communication du Parc. Visible sur toutes les brochures du PNBA, elle est mise à disposition des touristes à l'occasion de sorties ornithologiques en mer.

## 1.2 La relance des produits « traditionnels » imrâgen

Un second projet d'envergure, porté à partir du début des années 2000 par l'Union mondiale pour la Conservation de la Nature (UICN) et la Fondation internationale du Banc d'Arguin (FIBA)<sup>10</sup>, vise à relancer la fabrication des « produits traditionnels imrâgen » avec les objectifs suivants : préserver les spécificités du savoir-faire des Imrâgen, augmenter la valeur ajoutée de leurs produits et faire en sorte que celle-ci bénéficie avant tout aux producteurs, pour, à terme, les encourager à réduire leur effort sur la ressource.

Les spécificités des produits imrâgen réalisés à partir du mullet jaune (Bernardon et Mohamed Vall, 2004) résident d'abord dans la façon dont le poisson est capturé et surtout « saigné » une fois maillé (Boulay, 2007 et 2010b). L'animal fait ensuite l'objet, de la part des femmes imrâgen, de techniques singulières de tranchage et de séchage à l'air libre sans adjuvant. Une huile est obtenue à partir des têtes de mullet : elle peut être consommée en accompagnement de poisson séché, et elle constitue un remède traditionnel contre certaines pathologies comme le diabète. La poutargue, enfin, réalisée à partir des gonades de mullets femelles, a fait la renommée des Imrâgen loin des côtes mauritaniennes. Ces produits, réalisés dans l'enceinte de la hutte familiale (*tikât*, pl. *tikâten*), font l'objet de pratiques de consommation codifiées, qui s'inscrivent dans un phénomène de diète et de thérapie collectives, similaire à celui que l'on connaît lors de la récolte des dattes dans les oasis de l'Adrar et du Tagant (Boulay, à paraître).

La démarche, portée par deux assistants techniques français (l'un employé par l'UICN, l'autre par la FIBA), est directement inspirée de l'approche « produit de terroir » visant, d'une part, à relancer une production locale emblématique d'un milieu et de savoirs spécifiques, et qui peut avoir une forte valeur ajoutée

<sup>9</sup> La loi 2000-024 qui régit les usages de cet espace, donne une consécration juridique à la patrimonialisation de cet objet technique, et donc à l'assimilation locale de cet emprunt.

<sup>10</sup> L'UICN intervient à partir de 2001 (projet Mulet 2001-2004, PAGCMS 2004-2007), la FIBA à partir de 2002 (Projet Vers une Pêche Durable Imraguen 2002-2004, Projet Régulation de l'Accès aux Ressources 2005-2009).



sur de nouveaux marchés, d'autre part, à faire davantage bénéficier les producteurs de cette spécificité et de sa valeur ajoutée potentielle<sup>11</sup>. L'innovation porte essentiellement sur l'amélioration des conditions et des techniques de production, l'organisation du travail, l'introduction de nouvelles normes de conditionnement, de présentation des produits, de mise sur le marché.

Entre 2002 et 2006, parallèlement à la mise en place de groupes de transformatrices au sein de chaque village imrâgen du Parc, l'UICN et la FIBA financent la construction de huttes de transformation « modernes », comprenant une dalle de ciment, des parois en planches de bois et un toit en tôle. L'intérieur est « équipé » de tables de travail et d'armoires de rangement. Les groupes de femmes sont censés se relayer dans ces nouvelles générations de *tikît*, à raison de un ou deux par village.

Avant le démarrage de la campagne de pêche (octobre), des formations (photo ci-dessous) sont organisées au cours desquelles sont suggérés aux femmes des gestes destinés à améliorer l'hygiène des produits, parallèlement à l'octroi d'équipements : distribution de blouses et de gants, utilisation d'eau de javel pour laver les instruments avant et après les activités de tranchage, fourniture de grands seaux en plastique pour laver le poisson.

Formation des transformatrices imrâgen à l'utilisation de nouveaux outils et à l'hygiène des produits, Mamghar, 2006 (© S. Boulay)



---

<sup>11</sup> Comme le recommande depuis 1992 la Convention sur la Diversité Biologique.



De nouveaux critères d'appréciation de la qualité des produits sont également « suggérés » aux femmes. La poutargue doit être « bien orange » et non pas rouge signe que le poisson n'a pas été saigné immédiatement. Elle doit être dépourvue de « bulles », signe d'un mauvais séchage ou d'une mauvaise répartition du sel, ou d'altérations dues à des insectes. Elle doit être légèrement aplatie et relativement souple au toucher. La chair du poisson séchée doit pour sa part être « bien blanche », la présence de « rouge » signalant un poisson mal saigné, dont la chair se détériorera plus vite et produira un goût plus prononcé.

Dans le domaine du conditionnement, afin de faciliter l'écoulement des produits des femmes imrâgen (planche IX – cliché 2) et de court-circuiter la filière de commercialisation existante, jugée défavorable aux transformatrices, ces dernières se voient octroyer des sachets en papier, portant la marque « produits traditionnels imraguen », à des coûts minimes. Depuis la campagne 2006-2007, le « projet » introduit dans deux villages du PNBA (Teyshot et Rgeyba) l'utilisation d'une petite machine permettant d'emballer la poutargue sous vide selon la technique du thermocollé. Cette technique permettrait de conserver plus longtemps la fraîcheur et la souplesse de ce produit salé-séché. La machine n'est toutefois utilisée que par l'un des deux agents expatriés, qui pèse, conditionne et collecte les produits qu'il achemine ensuite à Nouakchott.

Parallèlement, l'UICN étudie la possibilité à moyen terme d'une éco-certification de la pêcherie du mullet. Des contacts ont lieu en ce sens avec le MSC (*Marine Stewardship Council*), organisme certificateur privé, d'envergure internationale, dont l'objectif est d'inverser le déclin des stocks de poissons mondiaux par le biais d'incitations commerciales et de programmes de certification et d'étiquetage écologiques des pêcheries (Queffelec, 2007 : 31). Fin novembre 2007, le MSC annonce que la pêche au mullet dans le Parc national du Banc d'Arguin, qualifiée d'« écologique » puisque pratiquée de manière « traditionnelle » et sans moteur<sup>12</sup>, est entrée dans un processus d'évaluation pouvant conduire à une écolabellisation.

Les hommes, de leur côté, sont tenus de continuer à pêcher le mullet jaune de façon « traditionnelle », à pied, au filet d'épaule, afin de préserver la typicité des produits imrâgen (la « saignée ») et surtout de limiter la ponction sur une ressource en constante diminution (« pêche durable »). L'objectif est double : gagner plus en pêchant moins et maintenir vivants des savoir-faire menacés.

---

<sup>12</sup> À la différence de la pêche piroguière motorisée pratiquée hors parc.

## 2 VICISSITUDES DE CES INTERVENTIONS DE DÉVELOPPEMENT DANS LE PARC

Ces deux interventions de développement axées sur la valorisation du patrimoine culturel imrâgen vont connaître des fortunes diverses, résultats, d'une part, des logiques de leur mise en œuvre (pratiques des « développeurs ») et, d'autre part, des processus de sélection et de détournement de sens que tout projet de développement subit invariablement de la part des populations « bénéficiaires » (Olivier de Sardan, 2005 : 91). Il s'agira à présent de dépasser la simple question de la réussite ou de l'échec de ces deux projets pour décrire et analyser les « dérives »<sup>13</sup> dont ils ont été l'objet, afin d'en tirer quelques enseignements sur la pertinence et l'efficacité de ces politiques.

### 2.1 Succès technique et effets socio-économiques imprévus du projet lanche

Le projet de rénovation des lanches du PNBA semble avoir globalement atteint les objectifs techniques qu'il s'était fixés. Aujourd'hui, la quasi-totalité de la flottille est remise en état : en 2008, environ quatre-vingt-dix unités sur cent quatorze étaient opérationnelles dans les eaux du Parc. Par ailleurs, quelques jeunes artisans ont été initiés à la charpenterie navale à la fin des années 1990 et au début des années 2000, pour certains fils d'une première génération d'artisans maures formés au contact des charpentiers canariens (Boulay, 2010a).

Le chantier naval, installé dans le village de Rgeyba, est opérationnel, dynamise la vie de ce village et crée du lien avec les autres villages du Parc. Il emploie quatre salariés permanents (un comptable, deux charpentiers, un gardien) et est géré par une coopérative regroupant les propriétaires de lanches. Le projet a eu pour principal intérêt de dynamiser une activité locale de réparation et de fabrication des lanches par un transfert de savoirs techniques.

Ce succès technique s'explique sans doute par l'effort important de transfert de technologies déployé. Celui-ci a d'abord nécessité un travail de documentation auprès des charpentiers canariens. Il a ensuite consisté en une présence de techniciens européens sur place, impliqués dans la formation de charpentiers locaux, qui ont pu ensuite transmettre leurs connaissances à d'autres artisans, y compris à ceux qui refusaient de s'impliquer directement dans le chantier naval mais qui eurent la possibilité d'en utiliser le matériel.

---

<sup>13</sup> « La "dérive" inéluctable entre une opération de développement "sur le papier" et une opération de développement "sur le terrain" n'est rien d'autre que le produit de l'appropriation différentielle de cette opération par les différents acteurs concernés, c'est-à-dire la capacité de certains individus ou groupes sociaux à infléchir le projet à leur profit, directement ou indirectement » (Olivier de Sardan, 2005 : 174).

La « réussite » de ce projet s'explique ensuite par l'importance qu'a la lanche aux yeux des Imrâgen. Celle-ci a d'abord été adoptée pour sa fonction de transport. Elle a très tôt joué un rôle crucial dans le ravitaillement des familles du littoral en vivres et surtout en eau potable. Du temps de la présence de la Société industrielle de la Grande Pêche à Port-Étienne (qui deviendra Nouadhibou à l'indépendance du pays en 1960), les liaisons entre les campements/villages imrâgen et la société, qu'ils approvisionnent en poisson et en poutargue, se font également en lanches. Pour des familles qui, il y a encore quelques années, vivaient dans un certain isolement, celles-ci sont donc restées synonymes de survie, voire d'abondance comme l'illustrent les noms de certaines lanches (El-<sup>c</sup>Attâga « Celle qui contente, qui calme la faim », El-Yassâra « Celle qui facilite, met à l'aise, ... », etc.). Jusqu'aux années 1990, avant la diffusion des véhicules tout terrain légers, la lanche reste le moyen de transport le plus adapté aux conditions de déplacement dans le Banc d'Arguin. Elle représente ainsi un instrument de mobilité et de liberté incontournable.

Outre une fonction vitale de transport, la lanche devient, surtout à partir des années 1970, un outil de production à part entière, permettant aux Imrâgen de consacrer leurs activités de pêche à de nouvelles espèces commerciales et de s'insérer progressivement dans l'économie nationale de la pêche artisanale naissante. Le succès du projet de rénovation de la flottille s'explique donc par un contexte économique très favorable où la pêche des Imrâgen du Parc est en plein boom, du fait de son orientation vers de nouvelles espèces.

Ce succès « technique » ne s'est cependant pas fait sans heurts. Les artisans maures qui se trouvaient à Rgeyba au moment de la naissance du chantier naval n'ont pas forcément vu le projet d'un œil favorable, le considérant sans doute comme un concurrent direct à leur position « monopolistique » dans cette activité. De même, leurs fils ne participeront que de façon très discontinue au chantier, y puisant quelques savoir-faire et outils et se mettant rapidement à leur compte. Par ailleurs, si les charpentiers français ont fait une recherche documentaire auprès des charpentiers canariens, comme le relate Renaud (*s.d.*), il semble qu'aucun travail n'ait véritablement été conduit sur les connaissances techniques des artisans maures installés dans certains villages du Parc, ni sur leur perception du projet, ni enfin sur l'histoire des transferts de technologies opérés entre charpentiers canariens et artisans maures (Boulay, 2008 et 2010a). Cet enthousiasme mitigé des artisans locaux expliquera largement les réticences suscitées par le projet dès le départ et les déboires du chantier, pourtant toujours appuyé financièrement par la FIBA *via* le Parc, ces dernières années. Alors que, dans le meilleur des cas, une lanche neuve sort chaque année du petit chantier de Rgeyba, un artisan indépendant peut en produire deux à lui seul.

Les difficultés du chantier de lanches semblent surtout résider dans sa gestion collective, confiée à une coopérative de propriétaires « imrâgen ». Voulu au départ par l'assistant technique de la FIBA, celle-ci avait d'abord obtenu une fin de non recevoir de la part des Imrâgen, avant d'être finalement

acceptée moyennant sans doute certaines promesses. Elle a ensuite servi les intérêts des propriétaires de lanches, certains appartenant au monde pastoral, qui ont pu confortablement asseoir leur contrôle des moyens d'exploitation des eaux du Parc<sup>14</sup> : ainsi la lanche en construction dans le chantier en 2007 n'était autre qu'une commande du président en exercice de la coopérative !

Cet appui à la rénovation du parc de lanches a donc été conçu sans se préoccuper du système de propriété des embarcations dans le Banc d'Arguin (il est vrai fort complexe), ni de l'organisation sociale de l'économie littorale, articulant économie pastorale et économie de pêche. Au moment de la création du projet, beaucoup de lanches exploitées quotidiennement par des Imrâgen étaient en fait la propriété de notables de la région (éleveurs installés dans l'arrière-pays, transporteurs, hommes d'affaire travaillant à Nouadhibou... bien souvent les trois à la fois), auxquels ils restaient socialement assujettis. Si quelques Imrâgen ont tout de même réussi à tirer parti de cette aide extérieure, ils n'ont ensuite, à leur tour, eu de cesse d'accentuer leur emprise sur le parc d'embarcations et de véhicules tout-terrain, obligeant une majorité d'entre eux à ne plus pouvoir compter pour vivre que sur leur simple force de travail. En 2008, le chef d'un des villages du Parc était propriétaire de huit embarcations et de deux véhicules Toyota Land-Cruiser neufs !

Cette course à la propriété des lanches, seules embarcations autorisées dans les eaux poissonneuses du Parc, à hauteur de 114 unités, va contribuer à une flambée du prix de rénovation et de fabrication des bateaux dans les années 2000. Cette évolution rendra ces derniers de plus en plus inaccessibles à une majorité de pêcheurs imrâgen, accentuera les inégalités socio-économiques entre familles et obligera à recourir à une importante main-d'œuvre extérieure pour amortir l'outil de production. Les armateurs les plus puissants, imrâgen et non imrâgen, réinvestissent leurs gains, d'une part, dans le rachat ou plus souvent le financement de la restauration des lanches de certains propriétaires plus modestes, qui leur réservent en échange une part importante de leur production, d'autre part, dans du bétail ou des terrains constructibles à Nouakchott ou Nouadhibou. Cette reconfiguration profonde de l'économie imrâgen, désormais fortement extravertie (Weigel *et al.*, 2007), ne profite pas à l'amélioration des conditions de vie dans le Parc.

Voulue par le « projet » comme un outil de régulation de l'accès aux ressources marines du Parc, au service des seuls Imrâgen, et comme une garantie de pêche « durable », la flottille de lanches remise sur pied constitue très vite, avec l'aide de l'administration et de ses partenaires, un outil de production performant et lucratif, au service d'une minorité qui visera avant tout à rentabiliser ses investissements en accentuant l'effort de pêche et en multipliant les sorties en mer, faisant appel à des équipages majoritairement « non-imrâgen ».

---

<sup>14</sup> Ce pouvoir n'a fait que croître lorsque des crédits furent alloués par le Parc aux coopératives des villages du Parc pour l'achat de véhicules tout-terrain légers à la fin des années 1990, crédits qui n'ont ensuite que partiellement été remboursés.

## 2.2 Relance timide des produits imrâgen

Le projet de relance des produits imrâgen va prendre une trajectoire tout à fait différente. S'il a permis effectivement à l'activité de transformation de survivre et de maintenir certains savoir-faire vivants, il a reçu un accueil pour le moins mitigé de la part des Imrâgen et ceci pour différentes raisons que nous allons à présent tenter d'élucider.

Nos enquêtes de terrain (Boulay, 2007) nous ont d'abord permis de constater que, malgré les réunions collectives « officielles » entre les agents du projet et les femmes imrâgen des différents villages du Parc<sup>15</sup>, l'implication de ces dernières et leur participation aux activités du projet étaient très hétérogènes. Les groupes les plus actifs étaient ceux au sein desquels certaines femmes avaient des facilités d'accès aux captures et surent attirer l'attention des agents expatriés du projet<sup>16</sup>. Il s'agissait de femmes disposant déjà d'une influence locale et de relations leur permettant de travailler. À Teyshot, ce sont ces groupes – les plus influents – qui ont pu accaparer les deux *tikât* « modernes » construites par le projet entre 2002 et 2006, et par ce biais instaurer une relation de confiance avec les agents du projet<sup>17</sup>.

Inversement, les femmes qui ne disposaient pas des mêmes capacités d'accès aux captures, ni du même réseau relationnel, n'adhéraient au projet que de façon très superficielle et discontinue<sup>18</sup>. Présentes aux réunions organisées par les ONG, afin de ne pas se couper totalement des aides éventuelles procurées par le « projet », leur participation effective restait bien souvent très faible et éventuellement bloquée par la présence de groupes plus influents.

Comment peut-on expliquer cette adhésion limitée ? Sans doute en premier lieu par la logique d'intervention de l'équipe qui a conçu et mis en œuvre ce projet. L'approche, voulue « participative », a plutôt consisté à imposer de fait des objectifs et un mode d'action aux transformatrices. L'organisation mise en place (système de groupes de femmes), les normes de production et de conditionnement demandées aux transformatrices, les propositions techniques qui leur ont été faites, n'ont pas vraiment fait l'objet de discussions qui auraient sans doute permis d'éviter certains écueils.

---

<sup>15</sup> Notamment à l'occasion de sessions de formation à l'hygiène des produits, auxquelles nous avons eu l'opportunité d'assister fin 2006.

<sup>16</sup> Un agent expatrié de la FIBA était quasiment en permanence sur place (basé à Rgeyba) durant la campagne du mullet, pour suivre l'activité de transformation et pour récupérer la poutargue produite par les femmes et l'acheminer directement à Nouakchott, où elle était ensuite vendue au siège du Parc ou dans certaines supérettes pour expatriés.

<sup>17</sup> Les *tikât* traditionnelles et domestiques n'étant pour ainsi dire jamais visitées par les agents du projet dans ce village.

<sup>18</sup> Ces observations ont d'ailleurs été confirmées par le rapport d'activité présenté à l'issue de la campagne 2006-2007 par les responsables français du projet (Le Douguet et Bernardon, 2007), rapport où l'on découvrirait des écarts très importants dans les volumes vendus par les différents groupes de Teyshot et Rgeyba au projet.

Cette logique à sens unique a néanmoins été temporisée par un responsable mauritanien du projet (pour l'UICN), qui réussissait, lors de ses missions de terrain, à créer un espace de discussion avec les femmes imrâgen, contrairement à ses deux homologues français. Le premier ayant rapidement été marginalisé dans la mise en œuvre du projet par les seconds, cet effort d'échange a rapidement été anéanti. Ce conflit a par ailleurs eu tendance à semer la confusion dans la lecture qu'avaient les femmes du projet et du dispositif humain d'intervention.

Cette adhésion limitée s'explique ensuite par un manque d'adéquation des propositions techniques aux conditions de production locales. L'illustration parfaite en est la construction dans les différents villages du Parc de huttes de transformation « modernes » et « communautaires », de plus petite taille que les huttes familiales, et dans lesquelles les groupes de femmes étaient censés succéder. Leur mise en place, à raison d'une ou deux par village, ne tenait absolument pas compte de l'organisation domestique des activités de transformation ni du fait que la *tikât* n'est pas seulement un espace technique mais est aussi et surtout un espace de vie, d'hospitalité et de sociabilité<sup>19</sup>.

Ces abris collectifs « modernes » sont par ailleurs inadaptés aux techniques de transformation et de séchage<sup>20</sup>. Les conditions de séchage offertes sont moins bonnes que celles des huttes « traditionnelles » en paille, du fait de la mauvaise ventilation intérieure. Ces abris, qui peuvent paraître plus « propres » et plus « modernes » à l'œil d'un étranger, présentent en outre des conditions de confort inadaptées aux postures techniques des transformatrices, qui ont l'habitude de travailler à même le sol de sable. Enfin, ils ne comportent pas d'espace de cuisson destiné, dans la hutte traditionnelle, à la fabrication de l'huile et aux préparations culinaires. Par conséquent, ces huttes ne prennent en compte que certains aspects de la chaîne technique de fabrication des produits et révèlent, plus généralement, une absence totale d'étude préalable du système technique imrâgen.

La trajectoire de ces *tikât* communautaires a été diverse. Certaines, comme dans le village de Teyshot (qui constituait pour le projet un « village test »), ont été complètement accaparées par un ou deux groupes de femmes, écartant les autres groupes du village et marginalisant par la même occasion l'accès de ces derniers aux aides attribuées par le projet. D'autres, comme dans le village de Rgeyba (qui constituait l'autre cible du projet et où était installé l'un de ses

---

<sup>19</sup> Nous avons montré que la *tikât*, avant l'apparition de constructions en dur (en tôle à partir des années 1960 puis en ciment dans les années 1990), n'était autre que l'habitation des familles imrâgen, comprenant trois espaces circulaires mitoyens, l'un dédié à la transformation, l'autre à la vie familiale et le troisième à l'accueil des visiteurs (Boulay, 2007 : 48-55).

<sup>20</sup> De ce point de vue, les huttes de transformation construites par la Coopération japonaise dans les villages imrâgen situés à l'extérieur du Parc, quelques années avant les *tikât* FIBA-UICN, semblent avoir fait l'objet d'une réflexion préalable plus rigoureuse, aboutissant à des espaces plus grands, avec des parois en paille et un sol de sable.

responsables), sont restées inutilisées et ont même été fermées à clé par les habitants du village, cherchant justement à éviter des conflits entre groupes de femmes. D'autres, enfin, ont été requalifiées par les responsables du projet, constatant leur inadéquation totale, en simples lieux de stockage (Rgeyba, Mamghâr...), bien souvent sous-employées, les femmes préférant garder leurs produits chez elles. Cette question des *tikât* « communautaires » nous semble tout à fait importante car les messages du projet devaient y transiter et les rencontres entre développeurs et bénéficiaires y avoir lieu. Utilisées par les ONG porteuses du projet comme une vitrine de leur action, donnant matérialité et visibilité à leurs investissements, ces *tikât* « modernes » semblent aujourd'hui cristalliser les errements de ce projet.

Cette adhésion limitée s'explique aussi par la volonté affichée du projet, dans le cadre d'une « approche genre », de court-circuiter les acteurs masculins de la filière. Ni les commerçants, jugés d'emblée responsables de la détérioration de l'économie traditionnelle autour du mulet, ni les pêcheurs imrâgen n'ont été véritablement impliqués dans cette relance. L'ONG s'est au contraire très vite positionnée en concurrente directe des premiers, donnant aux femmes des moyens d'achat des captures et assurant elle-même le conditionnement et la mise sur le marché de leurs produits. Outre la question de la rentabilité et de la durabilité de cette démarche de substitution, celle de la non implication des hommes dans la relance aura dès le départ limité la portée du projet et contribué paradoxalement à un isolement des femmes<sup>21</sup>. Plus largement, l'approche adoptée par les deux ONG, considérant que ces produits pouvaient être complètement extraits des liens sociaux nombreux et complexes dans lesquels ils se trouvaient enchâssés, ne pouvait conduire qu'à des résultats limités. Par ailleurs, le « projet » a mis l'accent sur la poutargue, visant une clientèle européenne locale hypothétique et limitée, alors que le poisson séché entier (*tishtâr*) et l'huile disposaient localement d'une filière existante, d'un ancrage culturel et d'une valeur économique intéressante.

La faiblesse des quantités revendues par le projet à Nouakchott<sup>22</sup> ainsi que les fortes disparités entre les groupes dans leurs capacités à adhérer au projet ont souvent rendu les résultats économiques anecdotiques et découragé les femmes.

Enfin, si cette intervention a permis effectivement de relancer provisoirement ce qui constituait une spécificité majeure du savoir-faire imrâgen (la « saignée » de l'animal), son impact sur les stratégies des pêcheurs et sur la

---

<sup>21</sup> Les hommes ont amplement continué à vendre leurs produits aux commerçants locaux, même à un prix inférieur à celui proposé par les femmes.

<sup>22</sup> 76 kg de poutargue ont ainsi été mis sur le marché lors de la campagne 2006-2007, 176 kg l'année suivante, pour environ 200 femmes impliquées dans l'opération. La poutargue était achetée par les responsables du projet à un prix situé entre 3 000 et 6 000 UM/kg selon la qualité (entre 10 et 20 €), et revendue à Nouakchott entre 10 000 et 12 000 UM/kg (entre 30 et 40 €). Une partie des bénéfices perçus était destinée à rembourser les frais engagés par les ONG, une autre était redistribuée aux groupes de transformatrices.



ressource, qui continue de se détériorer, est resté limité. La pêche au filet d'épaule se maintient mais est progressivement délaissée par les jeunes et les marins venus de la ville, qui lui préfèrent des espèces plus rentables et moins difficiles à capturer.

Ces quelques observations recueillies sur le terrain permettent de comprendre pourquoi l'appropriation de cette intervention est demeurée très partielle, souvent artificiellement soutenue par d'importants moyens des ONG, et d'une portée limitée.

### 3 ENSEIGNEMENTS DE CES DÉMARCHES DE DÉVELOPPEMENT

Quels enseignements peut-on tirer de ces interventions ? Certaines défaillances nous semblent communes à beaucoup de projets de développement, d'autres sont au contraire propres aux politiques de valorisation du patrimoine culturel<sup>23</sup> menées dans les aires protégées.

#### 3.1 Défaillances classiques des projets de développement

On retrouve en effet dans ces interventions les problématiques classiques des projets de développement, au premier rang desquelles l'absence d'un dialogue équilibré entre les agents porteurs du projet et les « bénéficiaires ». L'approche « participative »<sup>24</sup> affichée par le projet de valorisation des produits imrâgen a plutôt consisté à faire valider par les femmes des décisions et des propositions faites dans les bureaux des ONG. Ce dialogue participatif focalisé sur les femmes, dans le cadre d'une approche « genre », a eu aussi tendance à exclure les acteurs masculins de la filière, pourtant également concernés par cette relance. Par ailleurs, le dialogue entre l'administration et ses partenaires, dotés de pouvoirs politiques et financiers importants, d'une part, et les Imrâgen, encore fortement stigmatisés socialement, d'autre part, reste encore évidemment très déséquilibré<sup>25</sup>.

Ces projets et leurs promoteurs véhiculent en outre une représentation de la communauté imrâgen comme une entité homogène, naturellement solidaire et harmonieuse, menacée par des acteurs « extérieurs » (commerçants, transformateurs migrants, braconniers, etc.). Cette lecture caricaturale des réalités occulte les inégalités entre familles imrâgen, creusées dans les années 1990, ou au

---

<sup>23</sup> Pour des exemples, voir : Cormier-Salem *et al.*, 2002 et 2005 ; Cormier-Salem et Bassett, 2007.

<sup>24</sup> Pour une réflexion critique sur cette approche, voir notamment : Chauveau, 1992 ; Lavigne Delville, Sellamna et Mathieu, 2000.

<sup>25</sup> Même si depuis quelques années, certains Imrâgen, femmes et hommes, osent prendre la parole dans les réunions officielles, parfois pour critiquer l'administration du Parc de manière virulente.

contraire les liens sociaux pouvant exister entre des groupes vus comme opposés ou concurrents (Imrâgen/pasteurs, Imrâgen/mareyeurs, Imrâgen/transformateurs, etc.). C'est ce que Lavigne Delville(2005) appelle la vision a-sociologique des « développeurs », qui ferment les yeux sur les différences sociales ou au contraire les caricaturent, les folklorisent : les références tribales sont utilisées par l'administration du Parc pour réaliser un zonage des différents villages ; le statut d'anciens esclaves de certains Imrâgen est régulièrement brandi pour justifier l'exclusivité de l'attribution de certaines aides extérieures aux seuls Imrâgen.

Ce biais maintient les « développeurs » dans une sorte d'incapacité latente à anticiper les stratégies d'appropriation auxquelles leurs interventions donneront lieu : captation par une minorité de personnes des éléments d'un projet, renforcement des positions de pouvoir de certaines figures locales (chefs de villages, représentantes de coopératives, gérants de coopératives, propriétaires d'embarcations...), ou au contraire exclusion d'acteurs déterminants pour la réussite d'un projet.

Les coopératives mises en place dans chacun des neuf villages du Parc au milieu des années 1990, à l'occasion du premier programme de développement conduit dans le Parc (programme FIDA), et par lesquelles transite l'essentiel de l'aide au développement au PNBA, sont ainsi devenues des arènes<sup>26</sup> de compétition entre groupes (tribaux, statutaires, professionnels...), entre personnes influentes, pour la captation de ressources extérieures drainées par le Parc<sup>27</sup>. Si ces coopératives ont pu permettre aux Imrâgen de rompre certains liens de dépendance qui les liaient à des familles nobles de l'arrière pays, elles ont aussi permis à certains, en accédant au poste de président ou de trésorier de l'une de ces coopératives, de mettre la main sur la rente de développement, de monopoliser les moyens de production essentiels que sont les embarcations et les véhicules tout-terrain, contribuant ainsi à creuser les inégalités entre familles imrâgen<sup>28</sup>.

Cette situation est à l'évidence connue de l'administration et, même si de façon moins nette, des partenaires du Parc, qui ferment les yeux sur les stratégies entrepreneuriales de certains Imrâgen. Cette entente tacite entre « développeurs » et « puissants » du Parc, au détriment des familles les plus démunies (de capital social, symbolique, financier...), ne semble avoir d'autre finalité que celle de

---

<sup>26</sup> Olivier de Sardan, à la suite notamment de Bierschenk (1988), définit le concept d'arène comme « *un lieu de confrontations concrètes d'acteurs sociaux en interactions autour d'enjeux communs* » (2005 : 179).

<sup>27</sup> Sur la question de la gestion participative de l'aire protégée et des coopératives, voir l'article de Mohamed Fall Ould Bah et Abdel Wedoud Ould Cheikh dans ce volume. Voir également Cheikh, 2003.

<sup>28</sup> Comme dans le cas des Associations pastorales, mises en place entre 1985 et 1995 dans le cadre du projet Élevage II, et finement décrites et analysées par Pierre Bonte (2009 : 160), les coopératives du Parc sont devenues très vite des espaces de reproduction des rapports de compétition et de hiérarchie entre groupes.

maintenir un certain ordre des choses, les premiers conservant leur contrôle sur l'espace, les autres poursuivant leur course à l'accumulation des moyens de production.

Certains projets présentent systématiquement leurs propositions comme innovantes et omettent de capitaliser les leçons des expériences similaires menées antérieurement. La relance des produits imrâgen a ainsi d'emblée été présentée comme un « test » (projet pilote) et comme une innovation, alors qu'elle n'apparaissait aux yeux des femmes que comme l'ultime (et dérisoire ?) tentative de valorisation de leurs produits, après l'expérience de la SIGP (des années 1930 aux années 1970) puis celle plus récente et éphémère de la SODIAP<sup>29</sup> (au milieu des années 1990). Des études avaient par ailleurs déjà été menées par l'IMROP à la fin des années 1990 dans le cadre d'un programme de développement financé par le FIDA.

Les ONG ont tendance à occulter voire à dénigrer des initiatives locales, surtout lorsqu'elles sont soutenues par d'autres organismes nationaux et internationaux. Avant que la FIBA et l'UICN ne s'investissent dans cette relance, une petite ONG locale (Mauritanie 2000) avait déjà effectué des études de faisabilité et était prête à s'investir auprès de femmes du Parc intéressées par la relance de ces produits. Mauritanie 2000 nouera ensuite un partenariat avec l'organisme « éco-gastronomique » *SlowFood*, mais se verra fermer les portes du Parc, où elle se disait pourtant prête à intervenir. Ces initiatives locales, souvent bien mieux informées des réalités socio-économiques, furent perçues alors par les responsables du projet comme concurrentes.

Les dérives du projet de relance des produits imrâgen ont enfin mis en évidence la faiblesse des réflexions prospectives menées antérieurement au démarrage du projet, posant la question des compétences de ces ONG de conservation de la nature dans un tel domaine d'intervention (système technique de production, socio-économie de la filière, connaissance du « jeu des acteurs »...), mettant en doute le sérieux de leur démarche, donnant le sentiment que le projet répondait avant tout, à l'époque, à une logique de décaissement de fonds et à un besoin de communication des ONG, révélant enfin une absence de volonté de greffe de l'intervention sur la filière existante.

### 3.2 Le piège de la tradition

Si l'on peut comprendre que des agents de développement occidentaux aient pu être séduits par cette nouvelle approche du développement par le patrimoine culturel, très en vogue en Europe et encouragée par les institutions internationales de conservation, il était toutefois naïf de penser que, parce qu'elle

---

<sup>29</sup> Société italo-mauritanienne qui s'intéressa, dans les années 1990, à la poutargue des Imrâgen vivant à l'extérieur du Parc (Mamghâr, Mheyjrât, Tiwilît, Lemsîd, Blawakh).

« valorisait » les traditions du groupe « bénéficiaire », ce dernier épouserait naturellement les objectifs recherchés par ces politiques. Ces nouvelles démarches ont d'abord été perçues par les populations concernées comme de simples opportunités économiques à saisir et ont donné lieu à deux types d'attitudes vis-à-vis des institutions et des projets.

La première consiste à « jouer le jeu de la tradition » et, d'une certaine manière, à renvoyer aux agents de développement et aux visiteurs, l'image que l'on donne à l'extérieur de leurs traditions<sup>30</sup>. Autrement dit, il s'agit de jouer les bons élèves au regard de normes de conservation internationales : dans le Parc national du Banc d'Arguin, continuer à pratiquer la pêche traditionnelle laisse en effet penser que l'on pêche de manière « durable » tout en préservant sa culture<sup>31</sup> ; cela permet également de ne pas se couper de la rente de développement que cette tradition peut générer.

La seconde attitude consiste à déployer des stratégies permettant de contourner ces normes patrimoniales et de sortir du carcan de cette « tradition réglementée » lorsqu'elle est jugée trop contraignante au regard des avantages qu'elle offre. Dans le PNBA, les sorties en mer outrepassent souvent les périodes de pêche prescrites. Les premières pêches sont bien souvent effectuées clandestinement avant la date officielle de démarrage de la campagne du mullet jaune. Les équipages sont constitués en majorité de pêcheurs « non-imrâgen », main-d'œuvre indispensable à une rentabilisation optimale des investissements de production. Les filets mono-filaments, interdits depuis 2005 sur le littoral mauritanien, appréciés par les Imrâgen pour leur légèreté et pour leur faible visibilité dans l'eau, continuent d'être utilisés par certains équipages. Enfin, face à une baisse importante des stocks de mullets, les pêcheurs en sont venus à cibler, pendant la campagne du mullet jaune, des espèces de substitution comme le tilapia (*Sarotherodon melanotheron* Rüppell, 1852).

De fait, ces politiques reposent sur une représentation essentialiste de la tradition. En effet, pour leurs promoteurs occidentaux, les traditions renvoient forcément à un groupe bien circonscrit, aux contours bien définis, qui en serait le détenteur immuable. Ces traditions doivent par ailleurs être valorisées au bénéfice de celles et ceux qui les « détiennent ». Or cette conception est en décalage avec l'idée qu'ont les Imrâgen de leurs traditions (techniques, orales...) qui valent au contraire pour leur capacité à circuler auprès de personnes extérieures, et dont la transmission constitue une modalité essentielle de reproduction du groupe. Ces traditions ne sont donc en aucun cas pensées par les

---

<sup>30</sup> Les vieux Imrâgen sont régulièrement sollicités par des équipes de télévision étrangères pour reconstituer la traditionnelle séquence de pêche collective au filet d'épaule, lancée depuis le rivage du village, et immortalisée dans les années 1970, notamment par les films du commandant Cousteau.

<sup>31</sup> Les agents de développement porteurs du projet sont également des acteurs importants de cette mise en scène, qui semble davantage viser à donner une image satisfaisante du PNBA à l'étranger et à lever des fonds. Ces agents savent pertinemment que l'opération n'est pas rentable, n'a pas d'impact sur la ressource et ne profite qu'à quelques personnes.

Imrâgen comme exclusives, d'autant qu'elles étaient et sont encore largement stigmatisées par le reste de la société.

Ce décalage ne signifie pas pour autant que ces politiques sont sans effet sur les identités locales et sur la façon dont elles sont formulées et éventuellement revendiquées dans certaines situations. Aujourd'hui, on n'hésite plus à se proclamer « amrîg » (sg. d'imrâgen) ou « tâmregît » (fém.) devant des étrangers et des agents du Parc, puisque cette appartenance donne accès aux ressources naturelles de l'aire protégée, ainsi qu'aux projets de développement censés bénéficier aux seuls Imrâgen. Devant la difficulté de définition de ce nom et la forte inclination de toujours des Imrâgen à la mobilité, on a introduit dans la législation du Parc l'expression « Imrâgen résident » afin de restreindre l'accès à ces ressources aux seuls Imrâgen vivant dans l'aire protégée. Ce changement a induit un glissement dans la définition de l'« imraguenité », d'une altérité discriminante – celle des pasteurs nomades (Fortier, 2004) – et intériorisée comme telle par les Imrâgen, à une identité bonne à afficher devant les « développeurs » étrangers et les agents du Parc, en référence à une autochtonie et à une ancienneté de la présence de ces familles dans la zone<sup>32</sup>.

Ces politiques misant sur la sauvegarde de « traditions » peuvent donc conduire à des logiques d'exclusion. Alors que la spécificité imrâgen, au sein de l'univers culturel maure, reposait sur la pratique nomade de la pêche, selon une certaine technique (la pêche au filet d'épaule), et se signalait par une forte propension à intégrer des éléments extérieurs au groupe, ce dernier est amené à se définir aujourd'hui en référence à un espace précis et en opposition aux « étrangers » qui vivent parmi eux, et qui sont considérés par le Parc comme illégitimes. Cette évolution est synonyme de relations sociales de plus en plus tendues voire conflictuelles ces dernières années entre Imrâgen, « étrangers » (dont ils ne peuvent se passer pour amortir les outils de production dont ils disposent), agents du Parc et des ONG. Certains pêcheurs, commerçants ou transformateurs de poisson « non-imrâgen », qui pour certains vivent dans le Parc depuis plus de dix ans, ne comprennent pas cette restriction et réclament eux aussi une part de l'accès aux ressources de l'aire protégée.

Ces politiques ont ainsi tendance à durcir les tensions et les conflits dans le Parc, à renforcer les inégalités socio-économiques entre familles, et paradoxalement à appauvrir la richesse de cette culture imrâgen en l'essentialisant et en la folklorisant. Elles ne sont pas dénuées non plus d'une certaine perversité puisqu'elles tentent toujours d'imposer de lourdes mesures de conservation de la nature, sous l'habillage de la promotion des traditions et du « développement durable », à une population dont la préoccupation première est d'améliorer ses conditions de vie (école, accès à l'eau potable, santé). Par contre,

---

<sup>32</sup> Phénomène d'« autochtonisation » des Imrâgen relevé par A.W.O. Cheikh lors d'une précédente enquête (2003) ; voir également Dahou et Cheikh (2007). Cette autochtonisation reste néanmoins de l'ordre des discours puisque les Imrâgen gardent une forte habitude de mobilité, notamment vers les villes de Nouadhibou et de Nouakchott.

ces interventions sont omniprésentes dans les stratégies de communication et d'autopromotion du Parc et de ses partenaires financiers...

Ce type de politique gagnerait donc, dans l'immédiat, à sortir d'une définition par trop figée et exclusive du patrimoine, de la « tradition » et des groupes censés la détenir, au profit d'une approche plus dynamique des réalités naturelles et culturelles, qui se caractérisent dans cet espace par une grande plasticité, et d'une démarche qui ferait la place à des alternatives techniques (pêche, conservation du poisson, navigation, énergies renouvelables, habitat...) à la fois innovantes et en phase avec les réalités locales, gages de leur pérennité.

#### 4 SORTIR DE L'IMPASSE...

Aujourd'hui, force est de constater que les politiques de conservation et de développement menées dans le Parc national du Banc d'Arguin sont dans l'impasse : soit l'aide extérieure – tout au moins la partie de cette aide qui atteint effectivement les populations<sup>33</sup> – est accaparée par une minorité pour pêcher plus et accentuer l'effort d'exploitation de certaines ressources, y compris celles qui sont interdites comme les raies et les requins, soit elle est jugée inadaptée aux enjeux locaux et non crédible par les habitants du Parc, qui s'en détournent. Le résultat de cette situation est triple : les actions de conservation du Parc sont mal reçues et peu suivies par les usagers, car non accompagnées d'alternatives économiques crédibles ; les conditions socio-économiques de la majorité des familles imrâgen se détériorent ; les ressources économiques générées dans le Parc sont à la fois hyper-dépendantes des marchés extérieurs et quasi-systématiquement réinvesties à l'extérieur (phénomène d'extraversion), et ne profitent donc pas à l'amélioration des conditions de vie dans le Parc.

Ce constat ne remet pas entièrement en cause la nécessité d'appuis extérieurs, qui restent utiles mais doivent être pensés de manière radicalement différente. La conception et la mise en œuvre de projets, y compris lorsqu'ils consistent en une valorisation des traditions, doivent être précédées d'études sérieuses des systèmes de production et du jeu local des rapports de pouvoir. Elles doivent en outre prendre en compte la dimension historique d'un objet technique ou d'une filière et veiller à impliquer l'ensemble des acteurs concernés (connaissance du tissu social) afin de limiter les effets d'exclusion et d'accaparement. Il faut aussi et surtout, comme le propose J.-P. Olivier de Sardan, que les développeurs intègrent l'idée qu'une intervention de développement est toujours l'objet d'une dérive, « phénomène normal, qu'il serait illusoire de vouloir éliminer » (2005 : 197), qui peut être anticipée et accompagnée notamment par

---

<sup>33</sup> La majeure partie de cette aide extérieure est destinée à l'institution et au soutien de ses activités de conservation, de communication, ainsi qu'à l'entretien des personnels expatriés des institutions de développement.

un dialogue équilibré avec les « bénéficiaires » et l'implication de socio-anthropologues au cours des différentes étapes du processus<sup>34</sup>.

Mais l'issue principale à cette impasse consistera à abandonner ces logiques d'intervention classiques, où le Parc et ses partenaires font simplement valider leurs politiques par les populations (contrôlant le processus de A à Z), en donnant au contraire à celles-ci le pouvoir, d'une part, de proposer des alternatives techniques et socio-économiques adaptées à leurs problèmes et, d'autre part, d'évaluer voire d'opposer un veto à des propositions « extérieures » qui seraient jugées inadaptées, y compris lorsqu'elles émanent d'ONG ou de fondations internationales extrêmement puissantes financièrement. Il s'agit ni plus ni moins d'élaborer un nouveau mode de gouvernance de l'aire protégée et de contrôle partagé des politiques publiques menées dans le Parc. Bien évidemment, ce nouveau mode de gouvernance devrait être suffisamment représentatif des différentes composantes de la population du Parc afin de limiter les manœuvres des personnages les plus influents. Sans faire de populisme, il nous semble que les Imrâgen sont les mieux placés pour faire respecter les règles d'exploitation auxquelles leurs ressources sont soumises, connaissant parfaitement leur milieu<sup>35</sup>, ainsi que pour proposer les solutions les mieux adaptées à leurs difficultés socio-économiques.

Tant que les habitants du Parc n'auront pas leur mot à dire sur les politiques publiques qui sont conduites sur leur espace de vie, celles-ci se traduiront systématiquement par des échecs. Or, aujourd'hui, ils semblent de fait exclus des instances décisionnelles de cette institution. L'organe délibérant du Parc, le Conseil d'administration, censé initialement comprendre *des* représentants des populations résidant à l'intérieur du Parc (loi 2000-024 du 19 janvier 2000, art.6 alinéa n), ne compte finalement qu'un seul représentant des communautés résidentes sur quatorze sièges attribués (décret 2006-058 du 14 juin 2006, art.5)<sup>36</sup>.

Une co-gestion *effective* et efficace de l'aire protégée passe nécessairement par un rééquilibrage des pouvoirs, mais aussi par la formation de jeunes générations d'habitants<sup>37</sup> qui seraient à même, dans un avenir proche, de participer activement à la gestion de l'aire protégée.

---

<sup>34</sup> « (...), la description, la compréhension et l'interprétation des différentes dérives que subissent les interventions en développement peuvent permettre à ces interventions de se réajuster et de s'adapter à leur tour aux sélections et détournements que les populations leur font subir, appuyant ainsi les dynamiques locales qui sont en l'occurrence autant réactives qu'endogènes » (Olivier de Sardan, 2005 : 198).

<sup>35</sup> Voir le texte d'Hélène Artaud dans cet ouvrage.

<sup>36</sup> Soit une représentation équivalente à celle de la FIBA, qui dispose également d'un siège dans cette instance.

<sup>37</sup> Curieusement absente des préoccupations du Parc et de ses partenaires depuis les années 1990 ! Comme si l'on craignait qu'une amélioration des conditions d'instruction des jeunes Imrâgen ne remette en cause l'actuelle répartition du pouvoir, largement favorable à l'administration du Parc et à ses partenaires.



## BIBLIOGRAPHIE

- ANTHONIOZ R., 1967, « Les Imraguen, Pêcheurs nomades de Mauritanie (El Memghar) », *Bulletin de l'IFAN*, t. 29, série B, n°3-4 : 695-738.
- ANTHONIOZ R., 1968, « Les Imraguen, Pêcheurs nomades de Mauritanie (El Memghar) », *Bulletin de l'IFAN*, t. 30, série B, n°2 : 751-768.
- BERNARDON M., MOHAMED VALL M.O., 2004, *Le mullet en Mauritanie : biologie, écologie, pêche et aménagement*, Nouackchott, FIBA-PRCM-UICN, 53 p.
- BIERSCHENK T., 1988, "Development projects as an arena of negotiation for strategic groups. A case study from Benin", *Sociologica Ruralis*, 28 (2-3) : 146-160.
- BONTE P., 2009, « Appartenances tribales et enjeux fonciers pastoraux en Mauritanie : le projet "Élevage II" », pp. 149-168, in Y. Ben Hounet et P. BONTE, « La tribu à l'heure de la globalisation », *Etudes rurales*, 184.
- BOULAY S., 2007, *Aspects sociaux et culturels des produits issus de la transformation du mullet chez les Imrâgen du Banc d'Arguin et modalités d'insertion locale de démarches de valorisation*, Rapport de recherche, Programme BIODIVALLOC (ANR Biodiversité), UR 169 de l'IRD, 101 p.
- BOULAY S., 2008, *Mutations techniques, changements sociaux survenus chez les pêcheurs imrâgen, des années 1970 à nos jours*, PNBA-Adage, 158 p.
- BOULAY S., 2010a, « Adoption de techniques canariennes par les pêcheurs imrâgen du littoral mauritanien (second XX<sup>ème</sup> siècle): emprunt, patrimoine et dynamiques sociales », pp. 179-206, in A. López Bargados et J. Martínez Milán (éds.), *Cultures du littoral. Dynamiques frontalières entre les Canaries et la côte saharo-mauritanienne*, Bellaterra, Barcelona, 255 p.
- BOULAY S., 2010b, « Statut d'exception du mullet jaune dans la société maure (Mauritanie) : gibier des pêcheurs imrâgen, viande des pasteurs nomades », *Anthropozoologica*, 45 (1) : 101-114.
- BOULAY S., (2011, à paraître), « Faire face à l'abondance alimentaire au Sahara : l'exemple de la consommation du mullet jaune sur le littoral mauritanien », *AWAL-Cahiers d'études berbères*, numéro spécial sur l'alimentation coordonné par M.-L. Gélard.
- CERTIF, 2009, *Enquête de référence sur la population imraguen*, ministère délégué chargé de l'Environnement et du Développement durable/PNBA, Nouakchott, 37 p.

- CHAUVEAU J.-P., 1992, « Le modèle participatif de développement rural est-il "alternatif" ? Eléments pour une anthropologie de la culture des "développeurs" », *Bulletin de l'APAD*, 3, (en ligne)  
<http://apad.revues.org/380>, consultée le 11 avril 2011.
- CHEIKH A.W.O., 2003, *Modes d'accès et de régulation de l'accès aux ressources naturelles renouvelables. Le Parc National du Banc d'Arguin*, CONSDEV Working Document/WP3/01, Nouakchott, 53 p.
- CHEIKH A.W.O., 2006, « Nouakchott, capitale nomade ? », pp. 139-148, in *Nouakchott, capitale de la Mauritanie : 50 ans de défi*, Paris, Sépia, 190 p.
- CORMIER-SALEM M.-C. et BASSETT T., 2007, "Introduction. Nature as Local Heritage in Africa: Longstanding Concerns, New Challenges", *Africa*, 77 (1) : 1-17.
- CORMIER-SALEM M.-C., JUHÉ-BEAULATON D., BOUTRAIS J., ROUSSEL B. (éds.), 2002, *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*, Paris, IRD Éditions, 467 p.
- CORMIER-SALEM M.-C., JUHÉ-BEAULATON D., BOUTRAIS J., ROUSSEL B. (éds.), 2005, *Patrimoines naturels au Sud. Territoires, identités et stratégies locales*, Paris, IRD Éditions, 551 p.
- DAHOU T. et CHEIKH A.W.O., 2007, « L'autochtonie dans les Aires Marines Protégées. Terrain de conflit en Mauritanie et au Sénégal », *Politique Africaine*, 108 : 173-190.
- FORTIER C., 2004, « Au miroir de l'autre. Chasseurs (Némadi) et pêcheurs (Imraguen) dans un monde de pasteurs nomades (Mauritanie) », *Ethnologies comparées* n°7, (en ligne)  
<http://alor.univ-montp3.fr/cerce/r7/c.f.htm>, consultée le 11 avril 2011.
- LAVIGNE DELVILLE P., 2005, « Les diagnostics participatifs dans le cadre des projets de développement rural dans les pays en développement : postulats, pratiques et effets sociaux des PRA/Marp », Communication présentée au colloque *Cultures et pratiques participatives : une perspective comparative*, Paris, 20-21 janvier.
- LAVIGNE DELVILLE P., SELLAMNA N. et Mathieu M., 2000, *Les enquêtes participatives en débat : ambitions, pratiques, enjeux*, Paris/Montpellier, Karthala/GRET/Icra, 543 p.
- LE DOUGUET L. et BERNARDON M., 2007, *Rapport du test de valorisation commerciale et d'amélioration de la qualité de la poutargue et des produits traditionnels élaborés par les femmes transformatrices des villages imraguen du PNBA de R'gueiba et Teichott*, UICN/FIBA, PAGCMS/RARES.

- LÓPEZ BARGADOS A. et MARTÍNEZ MILÁN J. (éds.), 2010, *Cultures du littoral. Dynamiques frontalières entre les Canaries et la côte saharo-mauritanienne*, Bellaterra, Barcelone, 255 p.
- MAIGRET J., ABDALLAHI A.O., 1976, « La pêche des Imraguen sur le banc d'Arguin et au cap Timiris (Mauritanie). Techniques et méthodes de pêche », *Notes africaines*, 149 (janv.ier) : 1-8.
- MPEM, 2004, *Le littoral mauritanien. Un patrimoine national, une ouverture sur le monde*, Nouakchott, 70 p.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., 2005, *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala, 221 p.
- PELLETIER F.-X., 1975, « Symbiose entre l'Amrig et le dauphin sur la côte mauritanienne, l'homme et l'animal », pp.171-176, in *Premier colloque d'ethnozoologie*, Paris.
- PELLETIER F.-X., 1986, *Les Hommes qui cueillent la vie. Les Imraguen*, Paris, Flammarion, 230 p.
- QUEFFÉLEC B., 2007, *Analyse juridique des initiatives et potentialités de valorisation de produits de la mer en Afrique de l'ouest*, Rapport de recherche, Biodivalloc, ANR 05 BDIV02, Paris, 70 p.
- RENAULT F., sans date, *Les lanches à voile des pêcheurs Imraguen du Banc d'Arguin*, FIBA-PNBA, Mauritanie, 98 p.
- ROUSSEL B., 2003, *La Convention sur la diversité biologique : les savoirs locaux au coeur des débats internationaux. Les synthèses de l'Iddri*, n° 2 (en ligne), [http://www.iddri.org/Publications/Collections/Syntheses/sy\\_0302\\_rousseau.pdf](http://www.iddri.org/Publications/Collections/Syntheses/sy_0302_rousseau.pdf), page consultée le 11 avril 2011.
- TROTIGNON E., 1981, « Données socio-économiques sur le village de pêcheurs Imraguen d'Iwik (Mauritanie) », *Bulletin de l'IFAN*, 43, série B : 319-360.
- WEIGEL J.-Y., FÉRAL F., CAZALET B., 2007, *Les aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest*, IRD-Presses de l'Université de Perpignan, 208 p.